



Le 7 septembre 2021

## Lettre ouverte aux candidats du Nouveau-Brunswick, chefs des partis fédéraux, sur la protection de la nature et le changement climatique

Cher candidat,

En vue des élections fédérales canadiennes du 20 septembre 2021, la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick, Nature NB, la Société pour la nature et les parcs du Canada - section Nouveau-Brunswick, et le Conseil de la conservation du Nouveau-Brunswick aimeraient obtenir votre réponse sur des questions cruciales qui sont importantes pour nos milliers de membres et de partisans dans tout le Nouveau-Brunswick.

### La nature et le changement climatique

En août 2021, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié un nouveau rapport sur l'état du climat. Le secrétaire général des Nations unies, António Guterres, a qualifié les conclusions de "code rouge pour l'humanité". Le rapport confirme de nombreuses craintes, à savoir que nous subissons déjà un changement climatique d'origine humaine et que nous nous dirigeons vers un réchauffement de 1,5 degré d'ici les années 2030. Ce rapport est un rappel brutal de l'urgence de la crise à laquelle nous sommes confrontés.

Des écosystèmes sains et robustes constituent des outils efficace, performants et rentables pour renforcer l'économie locale, protéger la santé et la sécurité des personnes, protéger les communautés contre les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations, les tempêtes de glace et l'élévation du niveau de la mer, et réduire les niveaux de gaz à effet de serre.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à atteindre l'objectif de réduction des émissions de l'Accord de Paris d'ici 2050. Pour atteindre cet objectif, le Canada doit continuer à soutenir les organismes sans but lucratif, les administrations locales et les industries afin de maintenir et d'améliorer la biodiversité et la capacité de stockage du carbone des forêts, des prairies, des terres agricoles, des terres humides et des écosystèmes d'eau douce, côtiers et marin.

- 1. Que ferez-vous pour protéger les terres humides, les forêts matures et les habitats côtiers, qui sont essentiels pour protéger nos communautés des inondations, des tempêtes de verglas, de l'élévation du niveau de la mer et des**

## **autres effets néfastes du changement climatique et de l'augmentation des émissions de carbone?**

### La conservation

La protection, la restauration et la gestion des terres et des océans pour qu'ils s'épanouissent réduisent les risques et les impacts des événements climatiques extrêmes, freinent le déclin des espèces et de la biodiversité, et favorisent des communautés saines pour les Canadiens. Le gouvernement du Canada s'est engagé à atteindre le plus grand objectif de conservation de la nature de l'histoire du Canada ; toutefois, sans investissements dans le financement de la gestion et de l'intendance de ces aires protégées, nous n'atteindrons pas ces objectifs ni ne conserverons efficacement la nature à long terme. Au Nouveau-Brunswick, où les taux d'aires protégées est l'un des plus bas au pays (4,7 %), il est essentiel de fournir un soutien supplémentaire pour s'assurer que la province du Nouveau-Brunswick atteigne son objectif actuel de 10 % de protection, ainsi que d'éliminer tout obstacle à l'établissement et à l'intendance de nouvelles terres et de nouveaux océans protégés.

La protection des aires marines offre un certain nombre d'avantages aux Canadiens, notamment la contribution à un environnement sain par la conservation et la protection des espèces marines et la contribution au bien-être économique par le soutien d'industries durables, d'économies locales et de communautés côtières.

- 2. Que ferez-vous pour que le gouvernement fédéral respecte son engagement de protéger 25 % des terres d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030?**
- 3. Que ferez-vous pour que le gouvernement fédéral respecte son engagement de protéger 25 % des océans d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030?**
- 4. Comment allez-vous soutenir les organisations environnementales pour vous aider à respecter les engagements du Canada en matière de protection des terres et des océans?**

### La protection des terres privées

Au Nouveau-Brunswick, une grande partie des terres sont des propriétés privées. Les terres privées protégées peuvent accroître la connectivité entre les habitats, permettant aux espèces de se déplacer pour se nourrir, s'abriter et se reproduire. Combinées aux aires protégées, les terres privées sont essentielles à l'expansion du paysage qui est géré pour la résilience des écosystèmes, surtout dans le contexte du changement climatique. L'engagement et l'adoption de programmes de gestion des terres privées axés sur la conservation sont importants pour promouvoir le partage des responsabilités et des solutions pour la protection des terres au niveau local.

- 5. Que ferez-vous pour habiliter et inciter les propriétaires fonciers du Nouveau-Brunswick à s'engager dans la défense et la gestion de la conservation et des**

## **aires protégées dans le cadre de la réponse communautaire au changement climatique?**

### **L'Engagement autochtone**

Le gouvernement du Canada doit jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des appels à l'action de Vérité et Réconciliation et dans l'habilitation des nations autochtones à créer des aires protégées et conservées autochtones (APCA). Les APCA établissent la conservation et les droits autochtones et peuvent jouer un rôle à la fois dans la voie de la réconciliation et dans la voie du Canada vers l'objectif 1, qui inclut le développement d'APCA dans l'objectif de conserver 17 % des terres et des eaux douces du Canada d'ici 2023. Il est essentiel de promouvoir le leadership autochtone en matière de conservation, notamment en ce qui concerne la prise de décision et l'intendance permanentes des aires protégées, ainsi que la détermination de nouveaux objectifs et activités de conservation. Le Cercle d'experts autochtones (CEA) encourage le secteur de la société civile à soutenir le renforcement des capacités et le partenariat avec les gouvernements et organisations autochtones pour la planification, la mise en œuvre et la gestion des APCA et des efforts de conservation plus larges. Le gouvernement du Canada doit jouer un rôle actif dans l'élimination des obstacles sur la voie commune du développement et de la gestion des APCA et des efforts de conservation en partenariat

Nous devons nous assurer que les nations autochtones reçoivent le soutien nécessaire pour mettre en place les projets APCA qu'elles proposent, et nous avons besoin de soutien pour développer des relations et des partenariats significatifs entre les nations autochtones et les organisations environnementales.

- 6. Que ferez-vous pour promouvoir les appels à l'action de la Commission de Vérité et de Réconciliation du Canada et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en particulier l'autonomisation des nations autochtones dans la conservation de l'environnement?**
- 7. Que ferez-vous pour investir dans la planification de l'utilisation des terres dirigée par les Autochtones au Nouveau-Brunswick, y compris l'établissement d'aires protégées et conservées par les Autochtones et leur gestion par des gardiens autochtones, les efforts dirigés par les Autochtones pour restaurer et gérer les espèces en péril et l'habitat, et pour reconnaître et respecter les connaissances autochtones dans tous les aspects de la conservation de la nature?**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux,

**Roberta Clowater**, Directrice exécutive, Société pour la nature et les parcs du Canada - section Nouveau-Brunswick: [rclowater@cpaws.org](mailto:rclowater@cpaws.org); 506-452-9902

**Lois Corbett**, Directrice exécutive, Conseil de la conservation du Nouveau-Brunswick:  
[lois.corbett@conservationcouncil.ca](mailto:lois.corbett@conservationcouncil.ca); 506-238-5292

**Vanessa Roy-McDougall**, Directrice exécutive, Nature NB: [executive.director@naturenb.ca](mailto:executive.director@naturenb.ca);  
506-459-4209

**Stephanie Merrill**, Directrice générale, Fondation pour la protection des sites naturels du  
Nouveau-Brunswick: [stephanie.merrill@ntnb.org](mailto:stephanie.merrill@ntnb.org); 506-457-2398